

Objet:

Aff. BAZIMENYERA c/ MAJANGARI

Monsieur l'Administrateur de Territoire

Je vous salue.-

Comme suite a votre lettre n°A/1.128/AI.14
du 12-11-58, relative à l'affaire du nommé BAZIMENYERA

- 1.- Je vous ai déjà transmis, copie du jugement n°5862 du
31/1/58 qui approuvait ses droits de location, la voici
de nouveau.-
- 2.- Bazimenyera après avoir eu gain de cause, le 8-3-58,
Il a reçu 260 frs de frais de location pour 4 ans que
Majangari avait passé sans lui donner son dû de location
Après le tribunal décida que Majangari doit faire de nou-
veau une convention de location en donnant de nouveau
à Bazimenyera 260 frs de location pour 4 ans comme on
a avait décidé auparavant, parce qu'il habite dans ses
champs et y a planté une bananeraie.
- 3.- Après que le jugement fut tranché et après la réception
de 260 frs de location, Bazimenyera s'empara de la bana-
neraie et coupa les bananes.-
- 4.- Votre lettre n°A/1068/AI.14 du 14-10-58 me transmise,
je vous ai envoyé l'extrait de ce ~~jud~~ jugement; je vous
ai fait savoir aussi que l'affaire des bananes n'était
pas encore tranchée, à cause de l'absence de Bazimenyera
qui d'ailleurs jusqu'à ce jour préfère se présenter chez
vous pour des fausses accusations, que de venir faire
sa parable.-

Aurevoir
Le Chef de Chefferie
RWABULINDI. J.N

Lequel.

*Je ne reverrai plus
cet homme.*

Joyak

n° A/1.164/AI.14

*Envoyé à Bazimenyera qui est
intéressé et a présenté une copie au
Le chef Rwabulindi ~~avec~~ l'a couronné
pour l'ancien sa parable.*